

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 février 2012

DCM N° 12-02-03

Objet : Dossier UNESCO – Acceptation de mécénat.

Rapporteur : M. FONTE, Adjoint au Maire

Depuis trois ans, la ville de Metz a initié une démarche active visant à faire reconnaître le centre historique et la nouvelle ville allemande par l'UNESCO afin d'en obtenir l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial.

Metz a connu dans la seconde moitié du XIX^e et au début du XX^e siècle – avant, pendant et après l'annexion allemande – une période de créativité architecturale intense et une aventure urbaine hors du commun. Son patrimoine architectural ancien a été vigoureusement remodelé tandis que se créait un quartier neuf, fonctionnel et pittoresque. Le centre historique et la nouvelle ville allemande constituent un bien culturel original de valeur universelle exceptionnelle.

La Banque Populaire de Lorraine Champagne contribue au développement de la ville en finançant de nombreux projets privés et publics. Elle s'attache à soutenir des initiatives qui contribuent au rayonnement du territoire et à la dynamique économique locale, notamment sur le plan culturel. L'entreprise est acteur du développement local et tient à montrer son attachement à la vie de la cité. A ce titre, la Banque Populaire de Lorraine Champagne s'est intéressée au projet d'inscription de la ville sur la liste du patrimoine mondial et souhaite soutenir financièrement les actions d'accompagnement.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

CONSIDERANT l'impact important qu'une inscription sur la liste du Patrimoine Mondial aura pour la Ville de Metz

CONSIDÉRANT que cet acteur de la vie économique a souhaité s'associer au projet de classement sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité en tant que projet exceptionnel de valorisation et de reconnaissance du patrimoine messin.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE d'accepter la participation financière d'un montant de 30 000 € de la Banque Populaire de Lorraine Champagne

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mécénat avec l'interlocuteur sollicité, leurs avenants éventuels ainsi que tout document s'y rapportant

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes dans le cadre du budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Antoine FONTE

Service à l'origine de la DCM : Patrimoine Culturel

Commissions : Affaires Culturelles, Finances

Référence nomenclature «ACTES» : 7.10

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 48

Absents : 7

Dont excusés : 7

Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ